VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

SERVICE ANIMATIONS SENIORS
FB/JPM/NN
DECISION N°

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil Municipal n°2022-01/02-01 en date du 15 février 2022 donnant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 4ème alinéa de ladite délibération susnommée,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat pour l'organisation d'une activité récréative « Thé dansant » le 07 octobre 2025,

CONSIDERANT la proposition faite par la société **ASPARA Productions**

DECIDE

Article 1

Le contrat est passé en application des articles L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le contrat n° C25094 pour l'organisation d'une activité « Après-midi festive » est attribué à la société **ASPARA Productions** La haute Pillière 53100 Contest.

Le contrat est conclu pour un montant de 3165.00€ TTC.

La prestation se déroulera le 07 octobre 2025 / pour une durée de 4 heures avec deux thèmes différents.

Article 2

Les dépenses relatives à ce marché sont inscrites au budget Communal de l'exercice concerné.

Article 3

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Article 4

Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable Public Assignataire de Meaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et portée à la connaissance du Conseil Municipal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à VILLEPARISIS, le 7 juillet 2025

Le Maire,

Frédéric BOUCHE

Accusé de réception en préfecture
077-217705[illegible]-20250723-11055-AU
Date de télétransmission : 23/07/2025
Date de réception préfecture : 23/07/2025